



ALLIANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'INTENSIFICATION DE LA NUTRITION AU BÉNIN (ASCINB)

Membre du Réseau Société Civile du Mouvement SUN

Secrétariat : +229 0197 89 11 63 / 0197 17 80 99 | ascinb.secretariat@gmail.com

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ASCINB

Pour une mise en œuvre inclusive, concertée et redevable de la Stratégie nationale d'alimentation et de nutrition (SNAN 2026-2030)

Covè, le 16 octobre 2026

Journée mondiale de l'alimentation | Thème : « Innover aujourd'hui pour nourrir demain »

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,

Monsieur le Directeur / représentant de l'Agence nationale de l'alimentation et de la nutrition

Mesdames et Messieurs les représentants du Corps diplomatique et du Système des Nations Unies

Monsieur le Préfet du département du Zou

Monsieur le Maire de Covè

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions publiques, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers,

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé agroalimentaire, notamment les membres du SBN

Chères femmes rurales, chers jeunes, chers acteurs communautaires,

Mesdames et Messieurs,

En cette Journée mondiale de l'alimentation, l'Alliance de la Société Civile pour l'Intensification de la Nutrition au Bénin (ASCINB), qui regroupe **74 organisations de la société civile** actives au Bénin, réaffirme son engagement en faveur d'une alimentation saine, de la valorisation des productions locales et d'une gouvernance nutritionnelle inclusive et redevable.

L'urgence est réelle : **32 % des enfants de moins de cinq ans** souffraient d'un retard de croissance selon l'EDS-MICS 2017-2018, et ce taux dépassait **37 % dans l'Alibori, le Borgou, la Donga et l'Atacora** selon l'enquête SMART-SENS 2023. Adoptée le 11 mars 2026, la SNAN 2026-2030 dote notre pays d'un cadre renforcé : quatre programmes prioritaires et un plan d'action budgétisé à **508 milliards de francs CFA**, dont 52 % pour l'alimentation scolaire et 36 % pour la femme enceinte et la petite enfance. Ces ambitions doivent désormais se traduire par des financements identifiables, des responsabilités définies et des résultats vérifiables.

1. Des évidences aux engagements : les enseignements du dialogue de Cotonou

Hier, jeudi 15 octobre 2026, l'ASCINB a réuni à Cotonou, en collaboration avec l'Agence nationale de l'alimentation et de la nutrition (ANAN), **trente-trois représentants** d'horizons divers pour un dialogue multi-acteurs consacré à la SNAN, sous le thème « Des évidences aux engagements ». Ce dialogue a favorisé l'appropriation de la SNAN par les acteurs non étatiques et analysé l'alignement de leurs priorités stratégiques avec celles de la stratégie nationale. Il a montré que le secteur privé dispose dans la SNAN d'un axe dédié et d'une plateforme de référence, le SUN Business Network (SBN). La place des organisations de la société civile, porteuses de l'équité, de la voix des communautés et de la redevabilité, mérite à présent d'être précisée.

2. Nos attentes envers les pouvoirs publics et les collectivités

Monsieur le Ministre, nous sollicitons votre leadership, ainsi que celui du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance et de l'ANAN, chacun dans le cadre de son mandat, afin que les priorités de la SNAN soient traduites en plans opérationnels, en allocations budgétaires et en mécanismes de suivi accessibles. Le dialogue a notamment recommandé :

- **un protocole d'accord entre l'ANAN et l'ASCINB dès 2026**, ainsi qu'une représentation de l'ASCINB dans les instances de pilotage de la SNAN, les plateformes multisectorielles et les revues de performance ;
- **l'inscription du contrôle citoyen dans le dispositif de suivi-évaluation**, avec un rapport annuel de la société civile et, lors de la revue à mi-parcours de 2028, un axe « société civile et redevabilité citoyenne » doté d'indicateurs et d'un budget ;
- **l'accès aux données sur les allocations et les dépenses exécutées**, en priorité pour l'alimentation scolaire et pour la femme enceinte et la petite enfance ;
- **l'intégration de la nutrition dans les plans de développement communaux, les plans annuels d'investissement et les budgets locaux** ; nous y invitons l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) et les exécutifs communaux.

3. Des engagements concrets pour les entreprises agroalimentaires locales

Avec les membres du SBN Bénin, l'ASCINB porte un plaidoyer autour de trois priorités. La première est de **faciliter l'accès des MPME aux équipements** de transformation et de conservation. La deuxième est d'**ouvrir un cadre de concertation sur la fiscalité** avec le Ministère de l'Économie et des Finances et la Direction générale des impôts, notamment pour l'examen technique de la proposition du SBN de ramener à 1 % l'Acompte sur impôt assis sur les bénéficiaires, sans préjuger de la décision finale. La troisième est de **faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique**, en particulier pour l'approvisionnement des cantines scolaires, dans le respect des règles de qualité et de sécurité sanitaire. L'expérience de la coopérative Bio-Gari, dont le chiffre d'affaires a progressé de plus de 60 % en trois ans, en montre tout le potentiel.

4. Placer les femmes, les jeunes et les communautés au cœur des solutions

Les femmes rurales, les jeunes, les organisations communautaires et les personnes en situation de handicap doivent participer à la conception et au suivi des réponses nutritionnelles. Forte de ses **77 points focaux communaux et 12 relais départementaux**, et après avoir renforcé les capacités de **722 acteurs en 2025** grâce au projet CASCADE, l'ASCINB entend mieux relier les politiques nationales aux réalités locales.

Notre engagement

Mesdames et Messieurs,

Doté d'une enveloppe de **2 milliards de francs CFA**, que nous nous employons à mobiliser, notre Plan stratégique 2026-2030 organise notre contribution à la SNAN autour de 5 axes et 48 actions. D'ici 2030, nous visons une contribution documentée à au moins quinze axes de la SNAN, une communauté de pratique active par programme et au moins quarante communes disposant d'une ligne budgétaire nutrition effectivement exécutée. **Dans les quinze jours suivant le dialogue de Cotonou, l'ASCINB produira une note de suivi** précisant les engagements exprimés, les responsabilités, les échéances et les points à relancer.

Innover aujourd'hui pour nourrir demain, c'est faire de la SNAN 2026-2030 un cadre d'action financé, partagé et redevable, dans lequel tous les acteurs contribuent ensemble à des résultats mesurables.

Je remercie Monsieur le Ministre et les autorités de la commune de Covè pour leur accueil, ainsi que nos partenaires pour leur accompagnement constant. Au nom de l'ASCINB, je réaffirme notre disponibilité à poursuivre ce travail avec l'ensemble des parties prenantes.

Je vous remercie.